

Quelle est l'efficacité des vaccins contre l'HPV ?

Les vaccins actuels protègent contre les deux HPV les plus fréquents dans le cancer du col, mais pas contre tous les virus qui peuvent le provoquer; ils n'assurent donc pas une protection totale. Lorsque la vaccination est administrée à une jeune fille n'ayant pas encore eu d'activités sexuelles, on estime que la protection donnée par le vaccin est d'environ 70%, pour autant que la vaccination soit complète.

Ces vaccins sont récents. On ne connaît donc pas encore la durée de protection à long terme. Néanmoins, on sait que cette durée s'étend au minimum sur 5 ans. Peut-être faudra-t-il un rappel après plusieurs années ?

Un des deux vaccins existant protège aussi contre les verrues génitales, qui sont des lésions non cancéreuses, mais souvent assez gênantes.

Le dépistage par frottis reste indispensable même pour les jeunes femmes qui sont ou seront vaccinées, car la vaccination ne couvre pas tous les types de papillomavirus humains responsables du cancer du col de l'utérus.

Comment se faire vacciner ?

Trois doses, réparties sur une année, sont nécessaires pour avoir une protection optimale. Seule la vaccination complète comprenant les trois doses est efficace. Deux vaccins sont disponibles sur le marché.

Avec la prescription médicale, vous pourrez acheter le vaccin chez votre pharmacien et vous rendre ensuite chez votre médecin pour qu'il effectue l'injection.

La procédure pour qu'un médicament soit remboursé par l'INAMI est longue. En date du 1^{er} janvier 2008, un des deux vaccins est en partie remboursé, uniquement pour les jeunes filles âgées de 12 à 15 ans révolus (avant leur 16^{ème} anniversaire). Grâce au remboursement, la patiente ne paie plus que 10,80 € par dose (soit 32,40 € pour la vaccination complète). Pour obtenir le remboursement des 3 doses, il suffit que la première dose de vaccin soit achetée avant la date anniversaire de 16 ans.

A partir de l'âge de 16 ans, le prix du vaccin est de 130,22 € par dose (soit 390,66 € pour la vaccination complète). Plusieurs mutualités prennent en charge une partie du coût du vaccin : il est dès lors conseillé de s'informer auprès de sa mutuelle.

A qui s'adresse la vaccination ?

La vaccination est recommandée aux adolescentes et jeunes femmes de moins de 26 ans et avant les premiers contacts sexuels c'est-à-dire avant le risque d'être infectée par le HPV.

Bien que l'infection à HPV soit sexuellement transmissible, la vaccination n'est actuellement pas recommandée aux garçons.

En Communauté française, la moitié des jeunes ont leurs premiers contacts sexuels avant 17 ans, dont une partie avant l'âge de 14 ans.

L'âge le plus indiqué pour la vaccination des jeunes filles est donc celui de 12 ans.

Pour les jeunes femmes de moins de 26 ans, ayant déjà eu des rapports sexuels ou ayant été infectées par certains types d'HPV, la vaccination est éventuellement possible. Il faut en discuter avec le médecin car, dans ce cas, la vaccination peut avoir une efficacité moindre. Des études sont en cours pour évaluer l'intérêt de vacciner des femmes de plus de 26 ans.

La vaccination contre l'HPV est un atout pour la santé. Elle ne dispense pas d'un suivi régulier chez un médecin généraliste, dans un planning familial ou auprès d'un gynécologue.

Prévention du cancer du col de l'utérus

Dépistage et vaccination

Le col de l'utérus est la partie inférieure de l'utérus (ou matrice) qui est en contact avec le vagin.

En Belgique, plus de 700 cas de cancer du col de l'utérus surviennent chaque année.

Ce cancer est le 5^{ème} en fréquence chez la femme (après le sein, le colon, les ovaires et le rectum).

Le dépistage par frottis détecte des lésions précancéreuses : il permet ainsi d'éviter chaque année de très nombreux cancers du col.

Cependant, le cancer du col de l'utérus reste en Europe, la cause principale de décès dus au cancer chez les femmes de moins de 35 ans.

Les infections à papillomavirus humain (HPV) précèdent presque toujours le cancer du col de l'utérus

L'infection à papillomavirus humain (HPV) est très contagieuse. Il existe plus de 100 types de HPV, dont une quarantaine peuvent provoquer des infections au niveau des organes sexuels et dans la région de l'anus.

Cette infection se transmet lors des rapports sexuels, mais aussi lors des caresses sans qu'il y ait rapport sexuel. L'infection à HPV survient chez l'homme et la femme, mais a des conséquences graves essentiellement chez la femme. Environ 80% des femmes seront infectées un jour par un ou plusieurs virus HPV. La grande majorité des infections à HPV passent inaperçues et disparaissent spontanément dans les 6 à 18 mois. Dans moins de 30% des cas, l'infection devient chronique et peut entraîner des lésions précancéreuses au niveau du col de l'utérus. Ces lésions peuvent soit encore guérir spontanément, soit évoluer – si elles ne sont pas dépistées et soignées – en cancer du col de l'utérus et nécessiter des traitements importants.

Comment prévenir le cancer du col de l'utérus ?

Deux moyens de prévention existent : le dépistage par frottis du col de l'utérus et, depuis peu, la vaccination contre certains types de papillomavirus humain (HPV). Ces deux moyens se complètent; ils ne s'excluent pas l'un l'autre.

Par la vaccination contre l'HPV

L'objectif de la vaccination est de stimuler la production d'anticorps contre certains types d'HPV.

Cela permet ainsi d'éviter l'infection par ces types d'HPV.

Depuis peu, deux vaccins permettent de se protéger contre deux types de papillomavirus, responsables d'environ 70% des cancers du col de l'utérus.

La récente mise à disposition de vaccins contre certains types de papillomavirus devrait permettre de réduire davantage le nombre de femmes atteintes par ce cancer.

Par le dépistage

Le dépistage par frottis est fondamental : il est en général conseillé pour toutes les femmes de 25 à 65 ans, tous les 3 ans. Le dépistage permet d'identifier des lésions précancéreuses. Le traitement de ces lésions permet d'éviter leur évolution en cancer.

En Belgique, grâce au dépistage, de très nombreux cancers du col de l'utérus sont évités chaque année.

Comment se fait le dépistage ?

Le dépistage se fait lors d'un examen gynécologique. A l'aide d'une petite spatule ou d'une brosse, le médecin frotte la surface du col de l'utérus pour prélever des cellules.

C'est un examen rapide et sans douleur même si cela reste peu agréable.

Les cellules prélevées sont ensuite analysées par un laboratoire qui transmet les résultats au médecin.

Si le dépistage révèle des lésions précancéreuses au niveau du col de l'utérus, celles-ci peuvent être traitées localement de façon efficace, avant qu'elles ne se transforment en cancer.

Ce dépliant est une initiative de la Communauté française.

